FEDERATION DEPARTEMENTALE
DES CHASSEURS DU BAS-RHIN

Procès-verbal du Conseil d'Administration (CA) de la Fédération Départementale des Chasseurs du Bas-Rhin (FDC 67)

du 6 juillet 2026 à 19h

à Geudertheim

FDC 67 | CHEMIN DE STRASBOURG – ESPACE CHASSE ET NATURE – 67170 GEUDERTHEIM

Membres du Bureau présents : Frédéric Obry (Président), Aliette Schaeffer (Vice-Présidente), Christian Muller (Vice-Président), Marc Schirer (Secrétaire), Samuel Balzer (Trésorier), Pascal Kentzinger (Trésorier Adjoint)

Administrateurs présents : Roland Vetter, Éric Jacquot, Christophe Schmitt, Christian Heckel, Bernard Schnitzler, Pierre Criqui, Michel Pax

Absents excusés : Patrick Caussade (pouvoir à Frédéric Obry), Éric Trendel (pouvoir à Samuel Balzer)

Le Président salue les membres présents et ouvre la séance.

1. Approbation du CA du 1er juin 2026

À l'unanimité, le conseil approuve le PV du CA du 1er juin 2026.

2. Nouvelle construction de la FDC : propositions d'aménagements (panneaux photovoltaïques, PAC, auvent…) – ventilation du Cyné'Tir

L'instruction du permis de construire est prévue pour cinq mois compte tenu de la nature du bâtiment qui recevra du public (ERP).

Auvent : il serait nécessaire de rajouter un auvent de part et d'autre de l'auvent existant. En revanche, cet auvent n'a pas besoin d'être en porte à faux, ce qui nécessiterait un sérieux renforcement du bâtiment pour le supporter. Soutenu par des poteaux, son coût devrait nettement diminuer.

Panneaux photovoltaïques : la proposition de l'architecte est trop onéreuse et devra être revue. Christophe Schmitt proposera plusieurs entreprises qui seront consultées.

Séparation de la grande salle : cela peut se faire soit par un rideau souple, soit par un mur mobile qui a certes un coût supérieur, mais qui présente un avantage phonique et esthétique. Pierre Criqui proposera plusieurs entreprises qui seront consultées.

Pompe à chaleur : la solution la plus performante pour un léger surcoût, compte tenu des subventions, est de choisir une pompe à chaleur eau-eau et de profiter de la nappe phréatique (géothermie).

Ventilation : le conseil décide d'interroger MP Conseil pour savoir si la ventilation double flux n'est pas obligatoire.

Local archive au-dessus du bar : le conseil demande de revoir la conception du local en y intégrant le cas échéant un poteau au dessus du bar.

Qualité de l'eau : le puits actuel étant insuffisant, un nouveau forage devra être réalisé.

Le mobilier de la cuisine sera réutilisé.

Le local des opérateurs du Cyné'Tir sera modifié pour permettre une meilleure surveillance des tireurs. Pour des raisons de sécurité, il est indispensable que l'opérateur puisse voir la totalité de l'opération, depuis le tireur sur le pas de tir jusqu'à l'écran.

La ventilation du Cyné'Tir est actuellement suffisante étant rappelé que les locaux n'ont pas besoin d'être chauffés.

3. Dégâts forestiers pour l'espèce sanglier

L'administration souhaite classer comme point noir plusieurs lots de la région d'Ingwiller et La Petite Pierre, ce qui entrainera pour eux une interdiction d'agrainage, y compris pour les lots contigus.

Le conseil se prononce contre cette mesure qui pénalisera injustement un grand nombre de lots exempts de dégâts.

4. Dégâts forestiers liés aux cervidés

Le Président a participé à la visite d'un terrain privé à Ranrupt victime de dégâts de cervidés sur des mélèzes.

Il est apparu que seuls des chevreuils étaient à l'origine des dégâts constatés et qu'un grand nombre d'érables avaient naturellement pris la place des mélèzes attaqués.

La fiche de dégâts a été remplie.

5. Relations avec le monde agricole

Le Président et Pierre Criqui ont rencontré les représentants du monde agricole qui leur ont fait part de leur souhait de voir le blaireau classé dans les espèces chassables ou piégeables, décision qui relève de la compétence du Préfet.

Un agriculteur de Sommerau a fait état de la perte de 40 tonnes de fourrage du fait de la présence des cervidés.

Les relations entre les représentants des chasseurs et du monde agricole sont cordiales et constructives.

6. FARB : création d'une commission en vue de la réforme des statuts

Afin d'intégrer l'activité drones au sein du FARB, il est nécessaire de modifier ses statuts.

Une commission est créée à cet effet qui comprendra les membres du conseil suivants : Frédéric Obry ; Christophe Schmitt ; Pascal Kentzinger ; Christian Heckel ; Marc Schirer

7. Demandes de subventions

Le conseil décide d'allouer une subvention de 1500 € à la SLC de SARRE-UNION pour l'achat d'un rameneur de cible 100 mètres.

Le conseil décide également de ne pas donner suite à la demande de subvention des louvetiers.

8. Divers

Le conseil d'administration du 7 décembre 2026 est ramené au 30 novembre 2026.

****

Plus aucun point n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 heures 30.

Le Président,



Frédéric Obry

Le Secrétaire,



Marc Schirer